

Avis d'enquête publique

Approbation des Plans de Prévention des Risques naturels « Inondation et Instabilités des berges » de 26 communes de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne

Une enquête publique se déroulera du 2 décembre 2013 au 10 janvier 2014 préalablement à :

- l'**approbation d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation et Instabilités des berges** des communes de CASSENEUIL, CASTELMORON SUR LOT, CLAIRAC, CONDEZAYGUES, FONGRAVE, FUMEL, LAPARADE, LEDAT, MONSEMPRON-LIBOS, PINEL HAUTERIVE, ST ETIENNE DE FOUGERES, ST SYLVESTRE SUR LOT, TRENTELS, VILLENEUVE SUR LOT, BIAS, BOURRAN, GRANGES SUR LOT, LAFITTE SUR LOT, MONTAYRAL, PENNE D'AGENNAIS, STE LIVRADE SUR LOT, ST VITE, LE TEMPLE SUR LOT, TREMONS et ST GEORGES.

- l'**approbation d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation** dans la commune de MONTPEZAT D'AGENNAIS.

Les pièces du dossier, le bilan de la concertation ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans chaque mairie pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Villeneuve-siège de l'enquête.

Le dossier sera également mis à disposition du public de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h à la direction départementale des territoires – service risques et sécurité - 1722, avenue de Colmar à Agen.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête sont l'approbation par arrêté préfectoral d'un Plan de Prévention des Risques naturels sur chacune des communes ci-dessus.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations selon le calendrier ci-dessous :

Communes	Permanences
BIAS	14/12/2013 de 9 h à 12 h
BOURRAN	13/12/2013 de 14 h à 17 h
CASSENEUIL	2/12/2013 de 9 h à 12 h
CASTELMORON SUR LOT	13/12/2013 de 9 h à 12 h
CLAIRAC	20/12/2013 de 9 h à 12 h
CONDEZAYGUES	10/12/2013 de 14 h à 17 h
FONGRAVE	9/12/2013 de 9 h à 12 h
FUMEL	11/12/2013 de 15 h à 18 h
GRANGES S/LOT	4/12/2013 de 9 h à 12 h
LAFITTE S/LOT	7/12/2013 de 9 h à 12 h
LAPARADE	23/12/2013 de 14 h à 17 h
LE LEDAT	12/12/2013 de 9 h à 12 h
LE TEMPLE S/LOT	4/12/2013 de 14 h à 17 h
MONSEMPRON LIBOS	11/12/2013 de 9 h à 12 h
MONTAYRAL	9/01/2014 de 9 h à 12 h
MONTPEZAT	3/12/2013 de 15 h à 18 h
PENNE d'Agenais	18/12/2013 de 14 h à 17 h
PINEL HAUTERIVE	12/12/2013 de 14 h à 17 h
ST SYLVESTRE S/LOT	7/01/2014 de 9 h à 12 h
SAINTE VITE	19/12/2013 de 9 h à 12 h
STE LIVRADE S/LOT	09/12/2013 de 14 h à 17 h
ST ETIENNE DE FOUGERES	17/12/2013 de 14 h à 17 h
ST GEORGES	18/12/2013 de 9 h à 12 h
TREMONS	19/12/2013 de 15 h à 18 h
TRENTELS	8/01/2014 de 9 h à 12 h
VILLENEUVE S/LOT	21/12/2013 de 9 h à 12 h
	10/01/2014 de 14 h à 17 h

Toute personne pourra, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, prendre connaissance à la direction départementale des territoires et à la mairie où s'est déroulée l'enquête du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Agen, le 12 NOV. 2013

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Bruno CASSETTE